

Guide aux Auteurs

Soumission d'articles

Nous invitons les auteurs qui souhaitent publier leurs articles dans « ATRAS » à consulter les rubriques : « Instructions aux auteurs » et « Guide aux auteurs » dans l'espace consacré à la revue sur le site de l'université :

<https://www.univ-saida.dz/lla/revue-atras-1>

L'auteur peut envoyer son article de recherche à l'adresse e-mail de la revue

atrasuniv2022@gmail.com

Préparation des articles

Pour procéder au processus de publication des articles dans « ATRAS », les auteurs sont invités à suivre les directives de la revue. Un modèle est mis à la disposition des auteurs dans la rubrique "instructions aux auteurs" pour insérer leurs articles. Les auteurs peuvent télécharger le modèle sur le site Web de l'université.

Lignes directrices pour les auteurs

- Les auteurs sont invités à lire et à suivre les recommandations.
- L'éditeur a le droit de retourner les manuscrits qui ne suivent pas les directives et les recommandations de la revue.

Évaluation des articles

Dans un premier temps, l'article est examiné de manière anonyme au niveau du secrétariat (comité interne) de la revue, qui se réunit régulièrement et intervient en phase de pré-évaluation. Il donne un avis d'éligibilité des articles avant l'envoi aux éditeurs associés. Si l'article n'a pas été accepté au cours de cette phase, il sera retourné à l'auteur avec une fiche contenant des commentaires et suggestions. L'auteur peut le resoumettre en tenant compte des recommandations formulées.

Dans un second temps et dans le cas où l'article est éligible à l'évaluation (style d'écriture correct, problématique bien posée, présence d'hypothèse de recherche, méthodologie explicite, etc.), il sera transmis sous double anonymat à la rédaction associée au domaine de recherche en question, qui le soumettra à son tour à deux évaluateurs de son réseau. Ces derniers prendront en charge l'article selon une grille d'évaluation standardisée, qu'ils devront obligatoirement fournir. L'éditeur associé peut également évaluer l'article s'il le souhaite. Le secrétariat de la revue assure l'interface entre les auteurs des articles et les éditeurs associés.

Lorsqu'un projet d'article reçoit un avis favorable et un avis négatif, une troisième évaluation est effectuée en tenant compte de son origine, nationale ou étrangère. Et la conclusion du troisième arbitrage déterminera le résultat de l'acceptation, qui sera considéré comme la décision finale.

En cas d'acceptation postérieure à la modification, l'auteur de l'article devra apporter les corrections requises dans un délai n'excédant pas un mois.

Si l'article est accepté, l'auteur doit envoyer le document de transfert de droit d'auteur (ATRAS copyright Transfer), téléchargeable sur l'espace web de la revue sur le site de l'université, sous la rubrique « Guide aux auteurs » sous cette forme de fichier compressé.

Période d'évaluation

Le délai d'évaluation accordé aux évaluateurs est de 40 jours, mais ils mettent en moyenne deux à trois mois pour transmettre leurs commentaires au secrétariat de la revue.